

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 9H PRODUCTIONS

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/11/2023

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210		
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
					Services *	217		218	303 660
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée *					224			
	Subventions d'exploitations reçues					226			
Autres produits					230	5			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	303 665		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234			
	Variation de stocks (marchandises) *					236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240			
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242	159 385		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243	2 710		
	Rémunérations du personnel *					250	80 503		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	37 813		
	Dotations aux amortissements *					254	14 684		
	Dotations aux provisions					256			
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	576		
				dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)					264	295 671		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	7 995	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294			
Produits exceptionnels (IV)						290			
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		}	300	4 000		
			dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	605		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	3 390	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	3 390	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles *				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	605			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	39			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindecies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991							
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septidécies)	993				
	Créance due au report en arrière du déficit				346		350		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647				
Droit divers	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	4 034	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
	Déficits antérieurs reportables * 3 256 dont imputés sur le résultat :								360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	4 034	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation de l'entreprise 9H PRODUCTIONS										Néant ☐ *							
Adresse de l'entreprise 6 CITE PHALSBURG 75011 PARIS																	
SIRET		4	4	7	9	3	8	5	4	9	0	0	0	4	8		
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1		2		Durée de l'exercice précédent *		1		2							
												Exercice N clos le		31/12/2023			
ACTIF												Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012											
		Autres *		014		232		016		114							
	Immobilisations corporelles *		028		150 233		030		122 595		27 639						
	Immobilisations financières * (1)		040		11 808		042				11 808						
	Total I (5)		044		162 273		048		122 709		39 564						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052											
		Marchandises *		060		062											
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		53 712		070		53 712							
		Autres * (3)		072		3 245		074		3 245							
	Valeurs mobilières de placement		080		082												
	Disponibilités		084		62 857		086		62 857								
	Charges constatées d'avance *		092		094												
	Total II		096		119 814		098		119 814								
	Total général (I + II)		110		282 087		112		122 709		159 378						
PASSIF														Exercice N 1		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *										120		7 500				
	Écarts de réévaluation										124						
	Réserve légale										126		750				
	Réserves réglementées *										130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)										131		119 609				
	Report à nouveau										134						
	Résultat de l'exercice										136		3 390				
	Subventions d'investissement										137						
	Provisions réglementées										140						
	Total I										142		131 249				
Provisions pour risques et charges										Total II		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées										156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *										166		1 463				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)										169		25 26 666				
	Produits constatés d'avance										174						
Total III										176		28 129					
Total général (I + II + III)										180		159 378					
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4)		Dont dettes à plus d'un an		195							
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197		(5)		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182		8 519					
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs		199				Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184							
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																	

9H PRODUCTIONS

Société par Actions simplifiée au Capital de 7.500 Euros

Siège Social :

6, Cité de Phalsbourg – 75011 PARIS

RCS PARIS 447 938 549
GESTION 2010 B 08857

RAPPORT DE GESTION

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Chers actionnaires,

Je vous ai réuni en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions de la loi et des statuts de votre société, à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice social.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées, ainsi que tous les documents et pièces prévus par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 qui ont, en outre, été tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par ledit article.

1. Activité de la société

Comme vous avez pu le constater à la lecture des documents qui vous ont été communiqués, l'exercice clos le 31 Décembre 2023 fait ressortir un chiffre d'affaires net de **303 665 €**.

Les salaires et charges sociales sont respectivement de **80 503 €** et de **37 813 €** pour cette année. L'impôt sur les bénéfices s'élève à **605 €**.

2. Résultat et affectation

Cet exercice a vu la réalisation d'un bénéfice comptable de **3 390€** que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- En autres réserves pour **3 390€**.

3. Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant.

4. Dividendes

Nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été mis en paiement au titre de l'exercice 2022.

Les résolutions qui vous ont été soumises, correspondent à ces propositions, nous espérons qu'elles rencontreront votre agrément et que vous donnerez à votre président quitus de sa gestion au titre de cet exercice.

Fait à Paris,

Le 02 janvier 2024

LA PRESIDENCE.

9H PRODUCTIONS

Société par Actions simplifiée au Capital de 7.500 Euros

Siège Social :

6, Cité de Phalsbourg – 75011 PARIS

**RCS PARIS 447 938 549
GESTION 2010 B 08857**

Rapport Spécial de la Présidence sur les Opérations visées par L'article L227-10 du Code de Commerce du 02 janvier 2024

Chers Actionnaires,

En application des dispositions de l'article L227-10 du Code de Commerce, nous portons ci-après à votre connaissance qu'aucune opération ou convention visées à l'article, n'est intervenue, poursuivie ou exécutée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le Président

9H PRODUCTIONS

Société par Actions simplifiée au Capital de 7.500 Euros

Siège Social :

6, Cité de Phalsbourg – 75011 PARIS

**RCS PARIS 447 938 549
GESTION 2010 B 08857**

PROCES - VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 17 janvier 2024

A quatorze heures,

Les actionnaires de la société 9 H PRODUCTIONS, au capital de **7.500 €** divisé en 1000 actions de **7,5 €**, chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur la convocation de la présidence :

SONT PRESENTS :

- MONSIEUR NEVEUR BENOIT , actionnaire, Propriétaire de	900 actions
- MLE NEVEUR AURELIE , actionnaire, Propriétaire de	100 actions

TOTAL	1000 actions

L'assemblée réunissant plus du quart des actions, peut valablement délibérer et en conséquence est déclarée régulièrement constituée.

MONSIEUR NEVEUR BENOIT, préside la réunion en sa qualité de président.

Le Président rappelle que les actionnaires sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la société, et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Rapport de la présidence sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966,
- Approbation desdits comptes, conventions et quitus à la présidence,
- Affectation du résultat,
- Rémunération de la présidence.

Il dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des actionnaires,
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été adressés aux actionnaires et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et du rapport spécial de la présidence.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la présidence relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve les comptes, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice comptable de **3 390€**.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires approuve les propositions de la présidence et après avoir constaté un bénéfice de **3 390€** décide de l'affecter de la manière suivante :

- En autres réserves pour **3 390€**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en paiement au titre de l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée approuve les rémunérations prises à ce titre par la présidence, et qui s'élèvent à **18 080 €** net au titre de l'exercice 2023.

L'assemblée générale décide de ne pas modifier pour 2024 la rémunération de la présidence, et se réserve la possibilité d'y apporter modification au cours de l'exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne tout pouvoir au porteur des copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15 heures 45, et tous les actionnaires ont signé le présent procès verbal après lecture.